

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2013

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron,
M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy
Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par
l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy
Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du
Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 25 mars 2013, à vingt heures (20 h),
à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro
1119 décrétant une dépense et un emprunt de 252 000 \$ pour l'exécution de
travaux de réaménagement d'une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est et de
l'avenue de la Fabrique**

2013-096

Adjudication de contrat à Wolseley Canada au prix de 53 001,77 \$ plus taxes –
Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Infrastructures rue St-Jean-
Baptiste Est, entre les avenues de la Fabrique et de l'Église

2013-097

Autorisation de travaux et de financement – Installation d'une conduite pluviale sur
l'avenue de la Fabrique

2013-098

Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et
de l'Occupation du territoire du Québec – *Programme d'infrastructures Québec-
Municipalités* – Sous-volet 1.5 (*PIQM*) – Réfection de conduites d'aqueduc et
d'égouts – Avenue May

2013-099

Mainlevée à René Corriveau et fils inc. – Lot 5 223 465 – Avenue Corriveau à
Montmagny

2013-100

Adoption du règlement numéro 1120 décrétant une dépense et un emprunt de
500 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface multifonc-
tionnelle au parc récréatif de Montmagny

2013-101

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un
emprunt de 217 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue May,
entre les rues St-Thomas et St-Louis, et de ses infrastructures d'aqueduc et d'égouts

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois de mars deux
mille treize.

(Signée) Denise Vézina
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 mars 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 22 mars 2013 à 16 h 08.
- et aux conseillers M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 22 mars 2013 à 16 h 08.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 25 mars 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. L'assistante-greffière et le directeur général sont également présents.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1119 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 252 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST ET DE L'AVENUE DE LA FABRIQUE

L'assistante-greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement numéro 1119 *décrétant une dépense et un emprunt de 252 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement d'une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est et de l'avenue de la Fabrique*, lequel certificat a été lu le 20 mars 2013 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

2013-096

ADJUDICATION DE CONTRAT À WOLSELEY CANADA AU PRIX DE 53 001,77 \$ PLUS TAXES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – INFRASTRUCTURES RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST, ENTRE LES AVENUES DE LA FABRIQUE ET DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet d'installation d'infrastructures de rue sur une partie d'environ 125 mètres linéaires de la rue St-Jean-Baptiste Est, soit entre les avenues de la Fabrique et de l'Église;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 20 mars 2013, quatre fournisseurs ont déposé une offre, soit Wolseley Canada, Réal Huot inc., Emco Corporation et Distribution Brunet inc.;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Wolseley Canada le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet d'installation d'infrastructures de rue sur une partie d'environ 125 mètres linéaires de la rue St-Jean-Baptiste Est, soit entre les avenues de la Fabrique et de l'Église, au montant de cinquante-trois-mille-un dollars et soixante-dix-sept cents (53 001,77 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Wolseley Canada de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-097

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT – INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS L'AVENUE DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny procède au réaménagement de l'intersection de la rue St-Jean-Baptiste Est avec l'avenue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été autorisés et leur financement a été prévu à même des règlements d'emprunt adoptés par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'opportunité, dans le cadre de ces travaux, de prévoir l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sous l'avenue de la Fabrique en prévision du raccordement des infrastructures de la rue St-Louis au moment des travaux de réfection de cette artère;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De décréter l'exécution de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur une distance d'environ 40 mètres sous l'avenue de la Fabrique, au coût estimé de 75 000 \$, en prévision du raccordement des infrastructures de la rue St-Louis au moment des travaux de réfection de cette artère.

2. D'approprier un montant de 75 000 \$ à même le surplus cumulé non affecté (poste 59-110-01) pour le financement de ces travaux et de l'imputer au projet de dépense en immobilisations numéro 2011-006.

3 De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-098

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.5 (PIQM) – RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – AVENUE MAY, ENTRE LES RUES ST-THOMAS ET ST-LOUIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire procéder à la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts desservant l'avenue May;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Québec pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de ce projet, soit le *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM), via son sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites*;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De formuler une demande d'aide financière au MAMROT, via le sous-volet 1.5 de son programme PIQM, soit une aide financière représentant 66 2/3 % des coûts du projet visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts desservant l'avenue May, lesquels coûts sont estimés préliminairement à deux-cent-sept-mille dollars (207 000 \$).

2. D'autoriser en conséquence la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, à signer tout document requis à cette fin et à représenter techniquement la Ville de Montmagny auprès des représentants dudit ministère.

3. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets présentés.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MAMROT de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-099

MAINLEVÉE À RENÉ CORRIVEAU ET FILS INC. – LOT 5 223 465 – AVENUE CORRIVEAU À MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que René Corriveau et fils inc. désire vendre à Bossé et frères inc. le lot 5 223 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, situé sur l'avenue Corriveau à Montmagny;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny détient un droit hypothécaire et un droit de préférence sur ledit lot aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Charles Denault, notaire, le 10 juillet 2003, publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, le 11 juillet 2003, sous le numéro 10 569 801;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de tous privilèges, hypothèques et autres droits créés en faveur de la Ville de Montmagny au terme de l'acte de vente impliquant René Corriveau et fils inc. reçu devant Me Charles Denault, notaire, le 10 juillet 2003, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny, le 11 juillet 2003, sous le numéro 10 569 801, mais en autant que seul l'immeuble suivant soit concerné :

Désignation

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot numéro cinq-millions-deux-cent-vingt-trois-mille-quatre-cent-soixante-cinq (5 223 465) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny; ledit immeuble étant inclus dans les immeubles décrits à l'inscription numéro 10 569 801.

2. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte de mainlevée, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville de Montmagny.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Me Nathalie Dubé, notaire.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1120 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTIFONCTIONNELLE AU
PARC RÉCRÉATIF DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1120 *décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc récréatif de Montmagny*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 11 mars 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 217 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE MAY, ENTRE LES RUES ST-
THOMAS ET ST-LOUIS, ET DE SES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 217 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue May, entre les rues St-Thomas et St-Louis, et de ses infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 25 mars 2013 est levée à 20 h 10.


ASSISTANTE-GRÉFFIÈRE


MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013.


MAIRE